

Rapport sur les orientations budgétaires 2022



Table des matières

1. Le contexte macro-économique et les dispositions de la loi de finances pour 2022	3
1.1. Un contexte national de relance, d'investissement et de normalisation	3
1.2. La relance et les Collectivités Territoriales	3
1.3. Les mesures de la Loi de finances pour 2022 qui accompagnent la relance et les Collectivités	4
2. La réforme fiscale.....	4
3. La section de fonctionnement.....	6
3.1. Les recettes de la section de fonctionnement.....	6
3.1.1. Les concours de l'Etat :	7
3.1.2. Autres recettes de fonctionnement.....	7
3.2. Les dépenses de la section de fonctionnement :	8
3.2.1. Les dépenses de personnel	10
3.2.2. Les charges à caractère général.....	11
3.2.3. Les autres charges de gestion courante	11
3.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement	12
4. La section d'investissement.....	13
4.1. Les recettes de la section d'investissement	13
4.2. Les dépenses de la section d'investissement	15
5. Le niveau de l'endettement.....	17
5.1. La structure de la dette :	17
6. Conclusion.....	19

1. Le contexte macro-économique et les dispositions de la loi de finances pour 2022

1.1. Un contexte national de relance, d'investissement et de normalisation

L'année 2021 a été marquée par un maintien des conséquences sanitaires, économiques et sociales de la crise de la Covid-19. En effet, pour rappel, la crise sanitaire a occasionné une baisse historique de -10,6% de l'épargne brute¹ des Collectivités Territoriales en 2020, avec les produits des services, du domaine fortement touchés et partiellement compensés.

L'année 2021 est également marquée par un rebond économique notable, avec la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2^{ème} trimestre 2021 et de la progression de la campagne vaccinale. Le PIB² a progressé de 3% au 3^e trimestre 2021, ce qui indique un retour à un niveau quasiment identique avant la crise (-0,1% par rapport au 4^e trimestre 2021). Cette dynamique s'explique par un rebond de la consommation des ménages, constituant ainsi le principal moteur de la croissance. L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre 2021, en raison des difficultés d'approvisionnement.

C'est dans ce contexte que la loi de finances pour 2022 a été bâtie, le budget 2022 est ainsi qualifié par le gouvernement de budget « de relance, d'investissement et de normalisation ».

La Loi de finances pour 2022 s'appuie dans la lignée de ce qui vient d'être évoqué sur les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Un taux de croissance de +7%, soit le meilleur taux de croissance depuis 52 ans. Le chiffre devrait atteindre +3,6% en 2022.
- En matière de déficit public, celui-ci devrait s'élever à 7,0% du PIB en 2021 et à 5,0% en 2022. Pour la dette publique, elle atteindrait après actualisation, 115,3% du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 113,5% à la fin de l'année 2022
- Concernant l'inflation, il y a une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022, et ceci dans un contexte de forte tension sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les économistes de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5% sur 2022.

Enfin, pour la France, on constate un retour à la normale sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la Covid-19 a donc été amortie. L'INSEE estime que le taux devrait refluer progressivement jusqu'à l'été 2022, pour atteindre 7,6% de la population active.

1.2. La relance et les Collectivités Territoriales

Face à la crise sanitaire, un plan de relance de l'économie de 100 milliards d'euros est lancé par le Gouvernement avec trois volets principaux : Ecologie, compétitivité et la cohésion. L'objectif du plan de relance est double : relancer et transformer l'économie du pays. De plus, ce plan est financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union Européenne, sur la période 2020-2022. Les crédits de ce plan ont été engagés à 72 milliards d'euros à la fin de l'année 2021.

¹ Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

² Produit intérieur brut : valeur totale de la « production de richesse » annuelle par les agents économiques

En plus de ce plan, l'Etat entend développer un nouveau plan d'investissement doté de 34 milliards d'euros sur 5 ans. Baptisé « France 2030 », il financera notamment les domaines suivants : « Energie, transports, santé, formation, alimentation et système agroalimentaire...

1.3. Les mesures de la Loi de finances pour 2022 qui accompagnent la relance et les Collectivités

La loi de finances pour 2022 est la dernière loi de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Tout d'abord, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en avant par l'Etat comme instrument privilégié permettant aux collectivités locales d'accompagner les entreprises dans le cadre de la relance.

La loi de finances pour 2022 prévoit un soutien direct à l'investissement des collectivités. En effet, les dotations d'investissement allouées aux communes et aux établissements publics à fiscalité propre (EPCI) s'élèvent à 2,1 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2022, montant en hausse comparativement à 2021 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions d'euros (+337 millions d'euros par rapport à 2021)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions d'euros

La dotation globale de fonctionnement (DGF) fait l'objet d'un écrêtement pour financer la péréquation (mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales).

L'écrêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes.

La loi de finances pour 2022 prévoit également une hausse de la péréquation verticale (la péréquation verticale consiste pour l'Etat à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales). Elle représente 230 millions d'euros en 2022. Elle était de 220 millions d'euros en 2021. Pour les communes, cela se concrétise par la dotation de solidarité rurale ou la dotation de solidarité urbaine.

En outre, cette loi de finances pour 2022 réforme les indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers de la péréquation. Cela a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités. A titre d'exemple, la réforme engage une modification du calcul de l'effort fiscal de chaque commune qui se recentre sur les produits perçus par ces dernières (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non-bâties...).

2. La réforme fiscale

Pour rappel, en 2018, une réforme échelonnée de la taxe d'habitation est entrée en vigueur. La réforme se traduit par un dégrèvement qui a dispensé environ 80% des foyers fiscaux en 2020 au titre de leur résidence principale. Il s'agit des ménages dont les ressources n'excèdent par un certain plafond.

La taxe d'habitation sur les résidences principales va complètement disparaître pour tous les foyers fiscaux restants en 2023. (Exonération de 30% en 2021, 65% en 2022 et pour finir 100% d'exonération en 2023).

Pour les collectivités territoriales, la réforme fiscale a fait l'objet d'une entrée en vigueur en 2021. En effet, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat perçoit la recette. Dans l'optique de compenser cette perte, les communes vont bénéficier du produit de la taxe départementale sur le foncier bâti. L'écart entre les deux produits est compensé par le mécanisme du coefficient correcteur

Ainsi, le compte administratif 2021 fait ainsi apparaître un compte unique pour cette fiscalité, le compte 73111. (Chapitre 73 en recettes de la section de fonctionnement)

➤ **La fiscalité directe :**

Les bases d'imposition prévisionnelles 2022 n'ont pas été notifiées par l'Etat à la commune.

Les taux d'impositions pris en compte dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2022 sont les suivants :

Taxe foncière sur propriétés bâties taux agrégé (Taux communal + Taux départemental soit 16,59%+11,03%)	27,62%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,79%

Focus sur la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Exercice	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Montant (compte 73111)	2 838 642,00 €	2 838 642,00 €	2 787 203,00 €	2 716 678,00 €	2 655 456,00 €	2 612 074,00 €
Evolution N-1		+1,85%	+2,6%	+2,31%	+1,66%	

De manière rétrospective, les recettes en matière de fiscalité directe évoluent de manière plutôt faible, avec un taux d'évolution moyen de 2,1%.

3. La section de fonctionnement

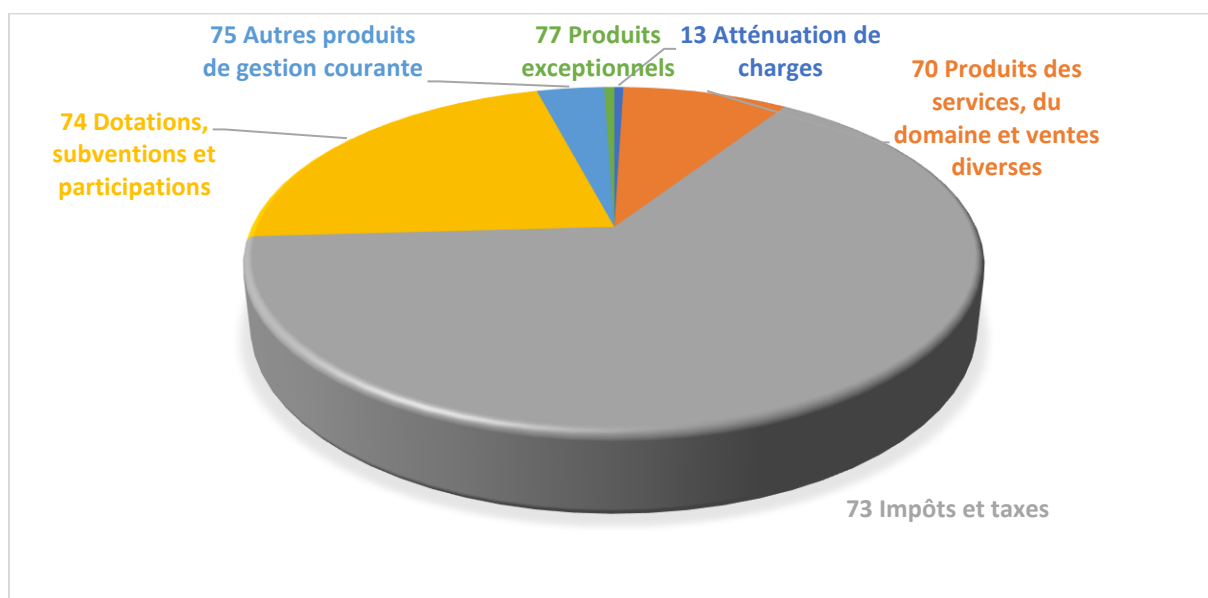
3.1. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune sont composées principalement des impôts et taxes (chap.73), les dotations, subventions et participations (chap.74), des produits des services et du domaine (chap.70), des autres produits de gestion courante (chap.75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap.77), les atténuations de charges (chap.013), les produits exceptionnels (chap.77), des opérations d'ordre (chap.042).

Le tableau ci-dessous dresse la répartition des recettes de fonctionnement envisagées en 2022 (sans aucune notification) :

Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement antérieur	528 245,43 €
013	Atténuation de charges	27 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 300,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	491 500,00 €
73	Impôts et taxes	3 663 401,76 €
74	Dotations, subventions et participations	1 231 964,00 €
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €
TOTAUX		6 267 411,19 €

La répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2022 :



3.1.1. Les concours de l'Etat :

La chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » regroupe ce que l'on pourrait appeler « les concours de l'Etat ». On retrouve notamment ce que l'on appelle la dotation globale de fonctionnement qui est structurée de la façon suivante : une dotation forfaitaire (DF), une dotation de solidarité rurale (DSR), une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et enfin la dotation nationale de péréquation. La commune de Gleizé ne perçoit que la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale. En effet, la dotation de solidarité urbaine a été retirée à la commune au profit de la CAVBS et de la Ville de Villefranche.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la DGF depuis 2017 pour la commune de Gleizé :

Dotation	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dotation forfaitaire	914 166 €	923 923 €	937 762 €	951 081 €	969 793 €	991 170 €
Progression	-1.06%	-1,48%	-1,40%	-1,93%	-2,16€	
Dotation de solidarité rurale	102 000€	99 961€	98 305€	90 411€	88 941€	86 599€
Progression	+2.04%	1,68%	8,73%	1,65%	2,75%	

Les concours financiers de l'Etat ne sont pas encore notifiés pour 2022. En matière de dotation globale de fonctionnement, la loi de finances pour 2022 prévoit une enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant. Le montant pour 2022 est donc sensiblement identique à celui de l'exercice 2021.

Il est à noter toutefois que concernant la dotation forfaitaire, la commune de Gleizé subit comme les autres communes, un écrêtement afin de participer au « redressement des comptes publics ». En effet, entre 2017 et 2021, on observe une baisse en valeur de 67 247,00 euros (-6,78% en 4 ans). Il sera donc pris en compte une baisse à hauteur de 1.06% pour anticiper cette tendance.

Concernant la dotation de solidarité rurale, il est à noter une légère augmentation de la DSR ces dernières années, mais, il convient d'être prudent dans la mise en œuvre des orientations budgétaires, d'autant plus, que cette dotation est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants et que Gleizé ne la toucherait plus si elle passait ce seuil. Une légère hausse sera appliquée autour des 2%.

3.1.2. Autres recettes de fonctionnement

Chapitre 13 : atténuations de charges :

Le chapitre 13 en recettes de la section de fonctionnement est relatif aux remboursements sur les rémunérations du personnel, ainsi que les remboursements de l'assurance de la commune pour les accidents du travail notamment. La part la plus importante concerne les chèques déjeuners des agents, il s'agit d'une opération comptable simple. Les tickets ont une valeur faciale de 5€, l'agent paie 2,50 €, la commune les 2,50 € restants. Lors de la réalisation des opérations de paie, la commune paie au préalable 50% des chèques déjeuners, puis se rembourse 50% sur le chapitre 13, au compte 6479. Une stabilisation de cette recette est envisagée dans la cadre de la construction du budget primitif 2022.

Chapitre 70- Produits du domaine ou des services :

Le chapitre 70 concerne les produits du domaine ou des services. Il s'agit des concessions des cimetières, de la redevance d'occupation du domaine public communal, des régies scolaires, culturelles, du remboursement de charges par les locataires ou des remboursements des frais de cantine, de scolarité par les autres communes voisines.

Chapitre	2022	2021	2020	2019	2018	2017
70 – Produits des services et du domaine (BP)	491 500€	412 800€	399 142.33€	430 200€	431 487,58€	479 150€

Pour 2022, il est envisagé une augmentation des recettes sur le chapitre 70, sur un niveau quasiment identique à celui de 2017. Cette augmentation prévisionnelle tient compte à la fois d'une augmentation des recettes liées à la refacturation des élèves des communes limitrophes scolarisés à Gleizé (46 000€ supplémentaire) et de recettes supplémentaires des services périscolaires (34 000€, facturation des services du matin et du soir sur une année pleine).

Chapitre 042 – Travaux en régie et amortissement des subventions :

Une recette prévisionnelle de 41 300 euros est inscrite en 2022, dans l'optique de l'intégration des travaux en régie dans le budget de la commune.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

La chapitre 75 concerne essentiellement les revenus des immeubles, c'est-à-dire la perception des loyers des logements communaux et des locations des salles communales.

Pour 2022, un objectif de stabilité sur la base du budget primitif 2021 est inscrit, avec une recette prévisionnelle de 200 000 euros.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Dans la continuité du chapitre ci-dessus, un objectif de stabilité est affiché en lien avec le budget 2021, avec un montant prévisionnel à hauteur de 30 000 euros.

Sur l'exercice 2022, des recettes des cessions des terrains devraient alimenter ce chapitre. La nomenclature M14 prévoyant pour les produits des cessions d'immobilisations, une inscription budgétaire au chapitre 024, en recettes de la section d'investissement et une réalisation comptable au chapitre 77, compte 775, en recettes de la section de fonctionnement.

3.2. Les dépenses de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de la commune se composent des chapitres suivants : charges à caractère général (chap.011), charge de personnel (chap.012), atténuations de produits (chap.014), virement de la section d'investissement (chap.023), les autres charges de gestion courante (chap.65), les charges financières (chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), et les opérations d'ordre (chap.042).

La maîtrise des dépenses des fonctionnement est un enjeu fort, car cela conditionne la capacité de la commune à investir, à la fois à travers l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement, mais, aussi à travers le virement de section à section.

Le tableau ci-dessous dresse la répartition des dépenses de fonctionnement envisagées en 2022 :

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 410 000,00 €
012	Charges de personnel	2 600 000,00 €
014	Atténuation de produits	66 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	295 345,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 365,76 €
65	Autres charges de gestion courante	1 224 000,00 €
66	Charges financières	13 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	13 200,00 €
TOTAUX		6 267 411,19 €

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution (budget) – BP :

Années	Dépenses de fonctionnement (BP)	Evolution n-1	En euros par habitant
2017	5 633 380 €		721,21 €
2018	5 539 977 €	-1,66%	709,25 €
2019	5 426 544 €	-2,05%	694,73 €
2020	5 712 198,77 €	+8,88%	731,30 €
2021	5 935 997,65 €	+3,92%	759,95 €
2022	6 267 411,19 €	+5,58%	802,38 €

Les principaux chapitres impactés par cette augmentation sont :

- Chap 011 : augmentation de 139 400€ (environ +11%)
- Chap 012 : augmentation de 48 522€ (environ +1.90%)
- Chap 023 : augmentation de 170 659€ (environ +136%)

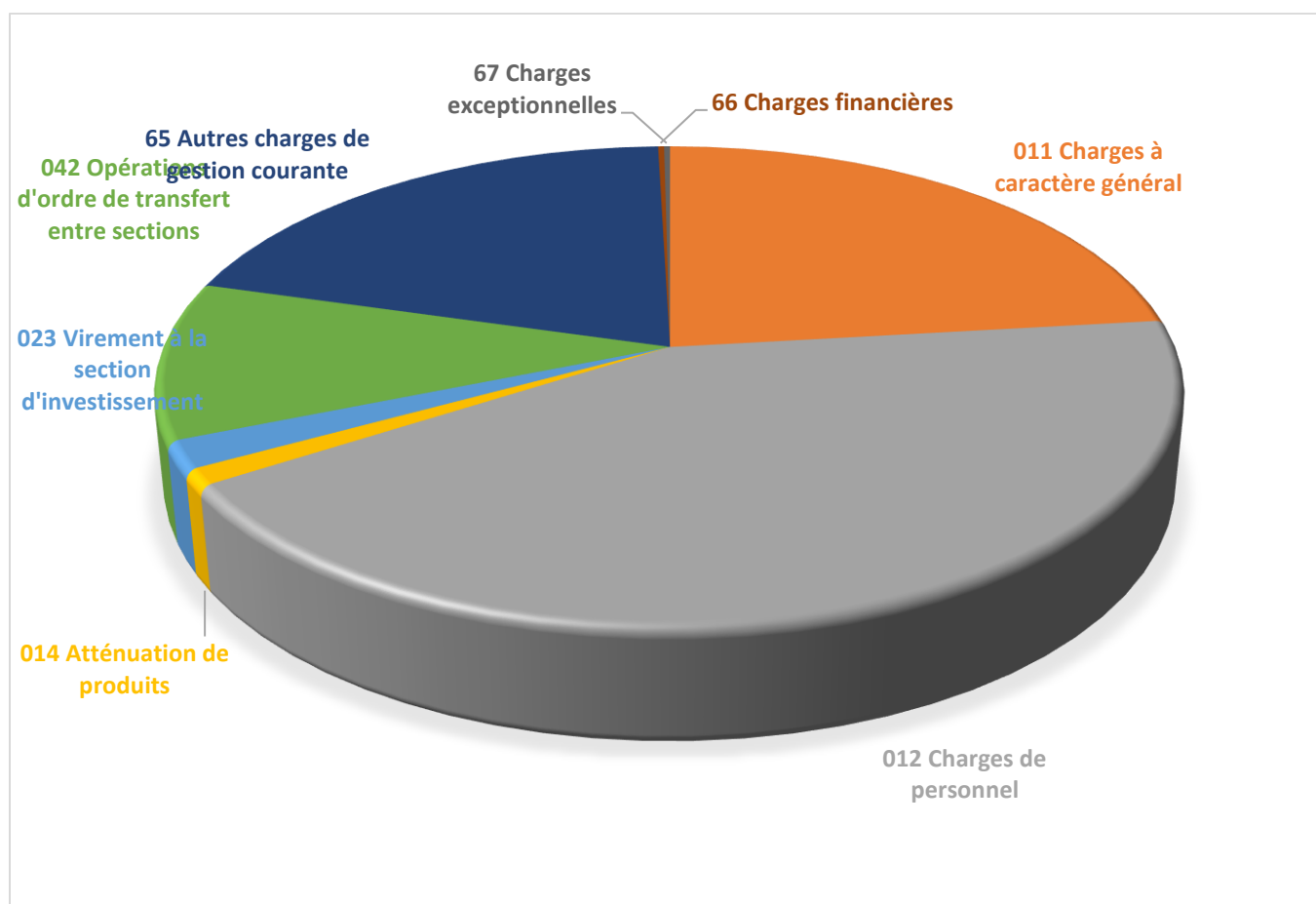
Les dépenses de fonctionnement et leur évolution (réalisé)- CA :

Années	Dépenses de fonctionnement (réalisé - CA)	Evolution n-1	En euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
2017	5 058 148,17€		647,57 €	1037,00€
2018	5 128 757,86€	+1,4%	656,61 €	1029,00€
2019	5 132 063,74€	+0,06%	657,03 €	1037,00€
2020	5 455 291,16€	+6,3%	698,41 €	1014,00€
2021	5 689 278,96€	+4,29%	728,37 €	

Les dépenses de fonctionnement moyennes des communes dans la même strate s'élèvent à 1014,00 euros par habitant en 2020. Les dépenses de Gleizé sont donc inférieures aux communes de la même strate.

L'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement (réalisé) s'élève à 3,01%. Le tableau rétrospectif des réalisations démontre bien l'effet COVID-19 sur les dépenses de fonctionnement de la commune, avec une augmentation de près de 6,3% entre 2019 et 2020, avec ici des dépenses supplémentaires dans le cadre des différents protocoles sanitaires.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses de fonctionnement :



3.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont comptabilisées au sein du chapitre 012. Il atteint près de 43% des dépenses de la section de fonctionnement dans le cadre du prévisionnel 2022. De manière rétrospective, les charges de personnel représentent en 2020, 290 euros par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 537 euros par habitant.

L'augmentation dans le cadre des orientations budgétaires s'explique par une réorganisation des services qui a conduit à des créations de poste pour faire face aux besoins croissants de la population et à l'évolution démographique du territoire. La réorganisation des services s'est faite afin d'améliorer la qualité du service public : création d'un poste d'accueil à la Maison de la Revole pour les services techniques...

Les dépenses de personnel s'inscriront également dans la mise en œuvre des lignes directrices de gestion qui détermineront la gestion pluriannuelle des ressources humaines.

Enfin, l'actualisation de la masse salariale est due également au mécanisme du glissement vieillesse technicité conduisant à une évolution maîtrisée de cette ligne de dépense. Pour rappel, cela est en lien avec les avancements d'échelon ou de grade des agents.

3.2.2. Les charges à caractère général

Le chapitre 011, les charges à caractère général représentent le second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Pour rappel, celui-ci a fortement augmenté en 2015 et 2016 par la reprise des compétences scolaires et de voiries. L'objectif pluriannuel est de maîtriser cette ligne de dépenses qui peut-être fortement impacté par des causes exogènes.

En effet, ce chapitre est impacté par l'inflation et notamment la hausse des prix des carburants ou encore de l'énergie. Comme indiqué au préalable, les économistes de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5% sur 2022. Dans cette optique, c'est sur ce chapitre que sera impacté la politique volontariste en matière d'énergie renouvelable ou de gain énergétique : véhicules électriques, passage en LED, travaux d'isolation, maîtrise de la récupération d'eau. C'est un enjeu fort du mandat qui se traduira dans la mise en œuvre des projets d'investissement.

D'autre part, depuis 2021, le chapitre 011 subit une augmentation du fait du passage de certaines dépenses de la section d'investissement vers la section de fonctionnement : travaux d'entretien des bâtiments, augmentation de la ligne de maintenance du fait de nouveaux équipements. Il est à noter que des services supplémentaires d'entretien des espaces verts et de propreté de la commune sont envisagés pour des besoins croissants des habitants (augmentation du coût des marchés publics et contrat d'externalisation des services). Enfin, des crédits seront dédiés à un événement exceptionnel en 2022 autour du bicentenaire du Bourg.

3.2.3. Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 regroupe ce que l'on dénomme les « autres charges de gestion courante ». Cela regroupe notamment les indemnités des élus et leurs accessoires (indemnités, cotisations, frais de mission). Le chapitre 65 regroupe également les admissions en non-valeurs et les créances irrécouvrables.

Cette ligne budgétaire comprend par ailleurs les subventions aux associations, qui devrait connaître une stabilité dans le cadre de la prospective 2022 à hauteur de 290 000,00 euros.

Dans le cadre de la participation au SYDER (compte 65548 – autres contributions), l'appel des charges pour 2022 comprend la facturation de moins de travaux, mais, applique dans le contexte général inflationniste une hausse prévisionnelle très importante du coût de l'énergie à hauteur de +48,00% (voir détail ci-dessous)

EVOLUTION CHARGES SYDER 2021-2022		
	2021	2022
contribution / cotisation	10 435.88 €	10 435.88 €
travaux en 1 fois	81 226.28 €	44 492.00 €
travaux en 15 ans	97 227.82 €	86 554.33 €
autres activités	180.00 €	300.00 €
bornes IRVE		830.37 €
provision maintenance année N	20 400.00 €	24 900.00 €
régul maintenance année n-1	- 2 137.00 €	4 486.48 €
provision conso électricité année N	100 150.00 €	147 100.00 €
régul électricité année n-1	5 447.22 €	- 6 447.47 €
correctif montant estimé	116.00 €	16 861.00 €
TOTAL	313 046.20 €	329 512.59 €

Enfin, le chapitre 65 comprend la refacturation des communes voisines pour la restauration scolaire et les frais de scolarité pour les enfants de Gleizé, avec une répartition prévisionnelle 2022 de la façon suivante : Pour Villefranche, près de 351 000,00 euros pour les frais de scolarité et 18 000,00 euros pour la restauration scolaire. Pour Limas, 9 426,00 euros pour les frais de scolarité et 3 000,00 euros pour la restauration scolaire et enfin Arnas, avec 3 142,00 euros pour les frais de scolarité.

	2019		2020		2021		Prévision 2022	
	2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022	
DEPENSES								
	MONTANT	ELEVES	MONTANT	ELEVES	MONTANT	ELEVES	MONTANT	ELEVES
Villefranche-sur-Saône	384 474.44 €	236	343 689.14 €	202	314 115.45 €	189	351 720.56 €	225
Limas	7 855.00 €	5	9 426.00 €	6	12 568.00 €	8	9 426.00 €	6
Arnas			3 142.00 €	2	1 571.00 €	1	3 142.00 €	2
TOTAL	392 329.44 €	241	356 257.14 €	210	328 254.45 €	198	364 288.56 €	233
RECETTES								
Villefranche-sur-Saône	96 460.00 €	66	118 940.40 €	76	110 966.04 €	68	92 383.36 €	68
Limas	4 713.00 €	3	9 426.00 €	6	6 284.00 €	4	7 855.00 €	5
Arnas	69 124.00 €	44	83 263.00 €	53	69 124.00 €	44	116 254.00 €	74
TOTAL	170 297.00 €	113	211 629.40 €	135	186 374.04 €	116	216 492.36 €	147
rapport	222 032.44 €		144 627.74 €		141 880.41 €		147 796.20 €	

Par ailleurs, après notification des services de l'agglomération de la facturation de l'instruction des ADS, nous constatons une augmentation importante du volume des actes en 2021 (66.90 actes en 2020 contre 106.20 actes en 2021), soit une augmentation de 7072.31 du coût sur la ligne 657351.

3.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement

Intérêts de la dette (chapitre 66) :

Le paiement des intérêts de la dette est calculé selon l'état de cette dernière au 1^{er} janvier 2022.

Autres dépenses de fonctionnement (chapitres 014, 66,67) :

Le chapitre 014, atténuations de produits concerne exclusivement le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Il s'agit ici d'un mécanisme de péréquation horizontale entre les communes membres d'un établissement public à fiscalité propre (EPCI).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du chapitre 014 et notamment du FPIC depuis 2017 :

Exercice	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Montant	66 000€	65 934€	58 381€	64 495€	68 305€	70 529€
Progression par rapport à N-1	+0,1%	+12,94%	-9,48%	-5,58%	-3,15%	

Pour 2022, il est envisagé un crédit budgétaire à hauteur de 66 000,00 euros, soit une stabilité par rapport à la réalisation budgétaire 2021.

Les variations sur le **chapitre 66** sont également dues à l'évolution des intérêts courus non échus.

Le **chapitre 67**, correspond à des charges exceptionnelles. Il concerne les bourses et prix et parfois des titres annulés sur exercices antérieurs. Pour 2022, il est envisagé la somme de 13 200,00 euros.

4. La section d'investissement

4.1. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du produit des cessions (chapitre 024), des opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040), des dotations et fonds divers (chapitre 10), des subventions d'investissement (chapitre 13) et des emprunts (chapitre 16).

	BP 2022
Chapitre	
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 682 793,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	295 345,43 €
024 - Produits de cessions	1 219 970,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 365,76 €
041 -	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	803 902,00 €
13 - Subventions d'investissement	348 513,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 579 816,59 €
21- immobilisations corporelles	
27 - Autres immobilisations financières	
TOTAUX	6 575 706,19 €

Evolution des recettes d'investissement depuis 2017 :

Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
024 - Produits de cessions					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	679 476,89 €	660 032,63 €	718 162,46 €	502 437,79 €	302 925,81€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	790 039,23 €	876 543,48 €	937 052,98 €	933 551,62 €	1 135 896,49€
13 - Subventions d'investissement	292 104,88 €	445 675,66 €	342 626,28 €	374 599,10 €	299 173,43€
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 201 932,67€	2526,05 €	832 037,39 €	501 313,31 €	452 118,57€
21- immobilisations corporelles	240,00 €	13 645,92 €			
27 - Autres immobilisations financières					
TOTAUX	3 963 793,67€	1 998 423,74€	2 829 879,11 €	2 311 901,82€	2 190 114,30€
EVOLUTION N-1	+98,35%	-29,38%	+22,4%	+5,56%	

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et concours est une ligne importante dans la gestion des recettes d'investissement de la commune. Celui correspond aux remboursements du FCTVA, qui est évalué à hauteur de 220 000 euros pour 2022. Cela correspond aux investissements éligibles réalisées en 2021.

La taxe d'aménagement est évaluée à la hausse par rapport au budget primitif 2021. Ceci s'explique par un dynamisme des opérations nécessitant des autorisations en matière d'urbanisme sur le territoire de la commune.

Evolution des recettes de taxe d'aménagement depuis 2017 :

Exercice	2022	2021	2020	2019	2018	2017
-----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Taxe d'aménagement	583 902€	496 979,61€	193 740,77€	94 565,81€	96 531,01€	91 817.39€
Evolution en N-1	+17,49%	+156,52%	+104,87%	-2,04%	+5,13%	

Le chapitre 13 correspond aux subventions d'investissement perçues par la commune :

ETAT	
Dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR)	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : Sécurisation des bâtiments scolaires : alarme et ouverture – 9900,00 € - 2020 : Rénovation énergétique école de la Chartonnière (LED + menuiseries) – 52 003,00 € - 2021 : Mise en accessibilité du parvis du théâtre – 46 500,00 €
Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : Sécurisation des bâtiments scolaires : alarme et ouverture – 8250,00 € - 2020 : Rénovation énergétique école de la Chartonnière (LED + menuiseries) – 26 002,00 € - 2020 : Accessibilité route de Montmelas et de l'avenue du Beaujolais – 124 008,00 €

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
- Rénovation de la salle des fêtes : 47 740,00 €

Le chapitre 16 concerne les emprunts et la dette assimilée. Le chapitre est composé de deux comptes. Le compte 165 concerne les dépôts et cautionnement versés par les locataires de la commune. La somme est évaluée à 1 579 816.59 euros pour 2022.

Le chapitre 024, produit de cession d'immobilisation correspond au chapitre budgétaire prévoyant une recette lors d'une cession d'un bien communal. Un montant prévisionnel de 1 219 970,00 euros est inscrit pour 2022, correspond à des cessions de terrains. Pour rappel, la réglementation comptable prévoit une inscription prévisionnelle des produits des cessions en recettes de la section d'investissement, toutefois, la réalisation se fera en recettes de la section de fonctionnement au chapitre 77 (compte 775).

4.2. Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement ne sont pas encore déterminées et intègrent les orientations du mandat et notamment de son plan pluriannuel d'investissement. Pour Gleizé, les dépenses correspondent à deux familles : en chapitre et en opération.

Pour les dépenses en lien avec un chapitre on va retrouver le chapitre 020 avec les dépenses imprévues, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001), les

emprunts et dettes assimilés (chapitre 16), les immobilisations incorporelles (chapitre 20), les subventions d'équipements versés (chapitre 204), les immobilisations corporelles (chapitre 21).

A noter que la commune devra prévoir l'acquisition en VEFA de la médiathèque rue d'Anini avec SFHE pour un montant de 832 800€ au titre des immobilisations corporelles.

Remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) :

Le remboursement du capital de la dette pour les prochains exercices est estimé à partir du stock de dette au 01/01/2022 et des tableaux d'amortissements afférents aux emprunts communaux.

Opérations d'investissement particulières :

La commune va poursuivre la mise en œuvre de son plan pluriannuel sur plusieurs axes forts (chiffres prévisionnels non finalisés) :

- Déclinaison du Plan Arbre (200 000€)
- Mise en œuvre de modes doux sur la commune (800 000€ : route de Montmelas, sentier Nizerand, route de Grange Chervet)
- Accueil des nouveaux arrivants sur la commune et adaptation de ces services : création d'une classe supplémentaire à l'école G Brassens et rénovation énergétique (500 000€), rénovation de la rue Saint Vincent (400 000€)
- Extension de la cuisine centrale pour porter la production à 600 repas par jour (200 000€) et passage en self et insonorisation des restaurants (300 000€)
- Poursuite de la rénovation de la salle Saint Roch (300 000€)
- Sécurisation parc de Bois Doré et entrée école groupe scolaire la Chartonnaire rue G Sand (150 000€)

Un projet de mise en œuvre de vidéoprotection sera déployé dans certains secteurs aussi bien en terme de prévention de la délinquance que de résolution d'enquête pénale avec une première phase en 2021 qui donnera lieu à des tranches complémentaires les années suivantes (environ 200 000€ par an).

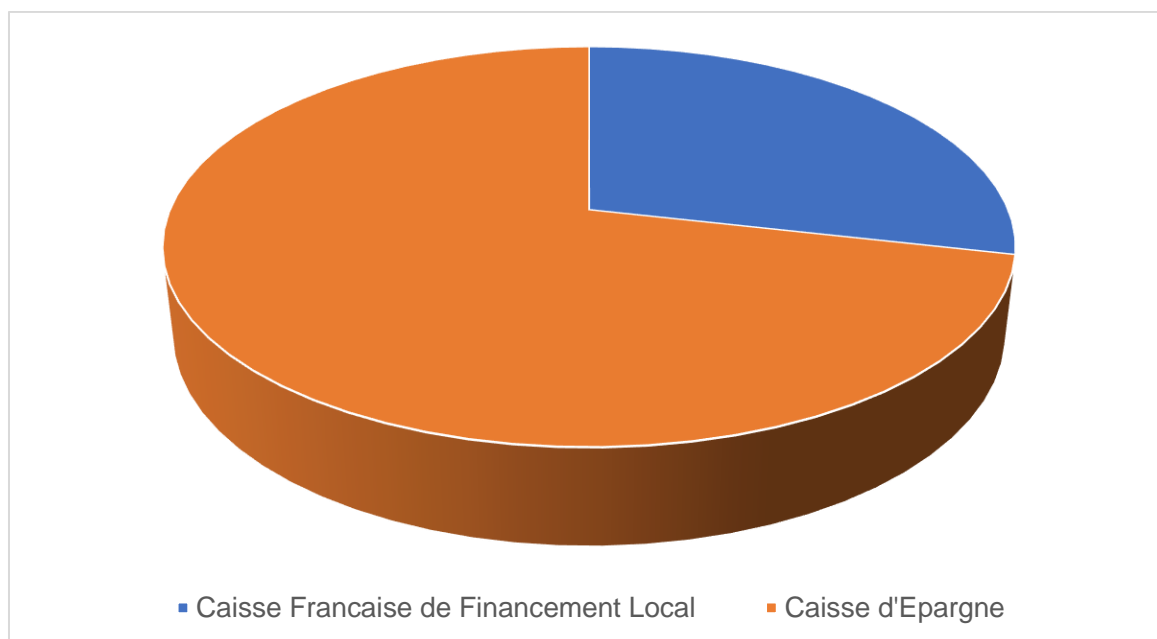
Les études avant travaux des projets de réalisation de la maison de quartier d'Ouilly (150 000€) et de la médiathèque (25 000€) se poursuivent.

Aux crédits nouveaux de 2022, il convient de rajouter les restes à réaliser de 2021 à 2022 pour un montant total de 797 684,29 euros.

5. Le niveau de l'endettement

5.1. La structure de la dette :

La répartition du capital restant dû par prêteur est la suivante :



Répartition du capital par nature de taux :

Répartition du capital remboursé par nature de taux



L'endettement pluriannuel de la commune :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	471 021,08 €	6 143,65 €	464 877,43 €	1 401 961,15 €
2020	445 067,67 €	5 333,80 €	439 532,67 €	1 767 083,72 €
2021	411 626,28 €	6 731,06 €	404 895,22 €	1 327 551,05 €
2022	355 304,48 €	12 809,83 €	342 494,65 €	3 122 655,83 €
2023	264 245,73 €	15 109,39 €	249 136,34 €	2 780 161,18 €
2024	762 756,72 €	13 234,68 €	749 522,04 €	2 531 024,84 €
2025	135 506,22 €	11 595,28 €	123 910,94 €	1 781 502,80 €
2026	135 143,76 €	10 840,69 €	124 303,07 €	1 657 591,86 €

La ventilation de l'annuité de dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours total de dette au 31 décembre de l'année N	163 €	182 €	229 €	173 €	165 €	400 €

En comparaison pour l'année 2020, la moyenne de la strate pour l'encours de dette au 31 décembre de l'année N est de 802 euros par habitant. La commune de Gleizé est en conséquence largement en deçà de cette moyenne.

Focus sur les échéances de la dette pour l'année 2022 :

CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
C422539 - A0117649000	FINANCEMENT FONDS DE CONCOURS SYDER ET	A0117649000	450 000,00 €	89 838,58 €	90 162,00 €
5803311	TRAVAUX INVESTISSEMENT	5803311	700 000,00 €	606 666,64 €	48 669,85 €
5805149	TRAVAUX INVESTISSEMENT	5805149	130 000,00 €	78 000,00 €	26 034,13 €
Total CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES			1 280 000,00 €	774 505,22 €	164 865,98 €

ETABLISSEMENT B CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
A0121104000	EMPRUNT RENOVATION SALLE SAINT ROCH	A0121104	1 000 000,00 €	948 150,61 €	53 924,22 €
A0121107	PRET RELAIS TF	A0121107	600 000,00 €	600 000,00 €	1 740,00 €
Total ETABLISSEMENT B CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES			1 600 000,00 €	1 548 150,61 €	55 664,22 €

SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
MON525304EUR	FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2018		500 000,00 €	200 000,00 €	100 506,94 €
mon540085EUR ANCIEN	FINANCEMENT INVESTISSEMENT - RUE DES CHERES	MON538246	600 000,00 €	600 000,00 €	34 267,34 €
Total SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			1 100 000,00 €	800 000,00 €	134 774,28 €

6. Conclusion

Les différentes hypothèses étudiées, tant en matière d'évolution de la section de fonctionnement, que la section d'investissement permettent d'obtenir un budget équilibré maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en préparant l'avenir dans le cadre de la déclinaison du plan pluriannuel d'investissement.

REPORTS 2021

Environnement : développement durable, accessibilité, mobilité - opération 020	
Arbres solidarité 2019 Foyer notre Dame	1 000.00 €
Arbres solidarité 2020 Foyer notre Dame	1 000.00 €
Arbres solidarité 2021 Foyer notre Dame	1 000.00 €
Travaux PMR Salle Saint Roch et Maison des associations (Aquaelec)	1 388.40 €
Travaux PMR Salle Saint Roch et Maison des associations (Aquaelec) - Complément à l'engagement	651.36 €
plantations Plan Arbres avenue Alfred Gap (Calad Jardins)	35 785.80 €
AMO avenue du Beaujolais trottoir est (SERVICAD)	1 040.00 €
avenue du Beaujolais trottoir Est (EUROVIA)	4 656.36 €
complément avenue Beaujolais trottoir Est (EUROVIA)	1 084.92 €
AMO route de Montmelas création trottoir (SERVICAD)	8 268.00 €
mise en accessibilité parking école Brassens (EUROVIA)	2 263.69 €
bornage contradictoire route Montmelas (CAPIAUX CONTET)	5 772.00 €
levé topographique route de Montmelas (BOUSSION)	780.00 €
pose 5 abri-bus (POLYMOBIL)	3 871.20 €
TOTAL opération 020	68 561.73 €
Grands Aménagements - opération 023	
mise en accessibilité parvis théâtre (CHARRIN)	102 388.80 €
mise en accessibilité parvis théâtre (CHARRIN) AVENANT 1	4 783.80 €
mise en accessibilité parvis théâtre (PARCS et SPORTS)	23 887.31 €
mise en accessibilité parvis théâtre (PARCS et SPORTS) - AVENANT 1	302.64 €
rue Saint Vincent travaux complémentaires (DEBRUN)	3 129.60 €
RSE-1 - suivi clause sociale marché	1 290.00 €

TOTAL opération 023	135 782.15 €
Travaux - bâtiments - logements - opération 016	
étude chauffage salle du conseil étude aérolique (GENIUM)	2 160.00 €
étude aménagement accueils Mairie et Revole (OCUBE)	11 286.00 €
Montcalm rénovation local (AQUAELEC)	15 132.00 €
barrières de voirie (PLATTARD)	590.40 €
panneaux voisins vigilants (VOISINS VIGILANTS)	618.00 €
marché rénovation rue des Chères (Lot 02 CONTET)	3 660.10 €
marché rénovation rue des Chères (Lot 05 CMM)	414.45 €
marché rénovation rue des Chères (Lot 05 CMM) - COMPLEMENT ENGAGEMENT	30.37 €
marché rénovation rue des Chères (Lot 06 Vernis sols)	858.82 €
panneaux photovoltaïques (ENEDIS)	1 500.00 €
TOTAL opération 016	36 250.14 €
Aménagement de quartiers - opération 022	
AMO rénovation aire d'Ouilly (Esquisse Urbaine)	600.00 €
rénovation aire d'Ouilly (Lot 01 : espaces verts aux monts d'or)	20 678.62 €
rénovation aire d'Ouilly (Lot 01 : espaces verts aux monts d'or) - suite rejet mandat	69 603.46 €
rénovation aire d'Ouilly (Lot 01 : espaces verts aux monts d'or) - suite rejet mandat	36 083.54 €
rénovation aire d'Ouilly (Lot 02 : PJA)	15 409.40 €
Rénovation AIRE OUILLY (lot 2 PJA) - suite rejet mandat	59 111.00 €
Rénovation AIRE OUILLY (lot 2 TRANSALP sous-traitant) - suite rejet mandat	22 000.00 €
rénovation aire d'Ouilly agrès fitness (pépinières et jeux)	7 772.40 €
rénovation aire d'Ouilly contrôle (Présence expertise)	420.00 €
TOTAL opération 022	231 678.42 €
Voirie - opération 014	
étude sécurisation parc Bois Doré et rue G Sand (Infrapolis)	4 320.00 €
bornage contradictoire route de Grange Chervet (CAPIAUX CONTET)	1 410.00 €

bornage contradictoire route de Grange Chervet (CAPIAUX CONTET)	3 996.00 €
TOTAL opération 014	9 726.00 €
Scolaire - Ecoles - opération 012	
AMO réaménagement cuisine centrale et restaurants scolaires (ADLL conception)	2 880.00 €
changement menuiserie école Chartonnaière (VERVIER)	36 526.46 €
changement menuiserie école Chartonnaière raccordement électrique (MACHABERT)	7 528.66 €
changement menuiserie école Chartonnaière contrôle (ALPES CONTROLE)	100.00 €
changement menuiserie école Chartonnaière sécurité (CPS)	1 440.00 €
TOTAL opération 012	48 475.12 €
SPORT - opération 031	
étude installation agrès (A2C Sports)	- €
AMO rénovation salle Saint Roch (SEREZIAT)	14 070.00 €
AMO rénovation salle Saint Roch BT Fluides (GENIUM)	
rénovation salle Saint Roch Lot 01 menuiserie (CVI)	98 452.80 €
rénovation salle Saint Roch Lot 02 serrurerie (AOMT)	- €
rénovation salle Saint Roch Lot 03 plâtrerie (PETRUS)	34 251.60 €
rénovation salle Saint Roch Lot 04 électricité (SOLYLEC)	42 094.85 €
rénovation salle Saint Roch Lot 05 plomberie (NOVELIO) -	53 814.03 €
rénovation salle Saint Roch - Sécurité (CPS)	2 772.00 €
rénovation salle Saint Roch - bureau de contrôle (Alpes contrôle)	1 304.40 €
rénovation salle Saint Roch - test amiante (AED)	3 252.00 €
TOTAL opération 031	250 011.68 €
Culture - Patrimoine - Communication - opération 019	
AMO aménagement intérieur médiathèque (BARRIOS)	1 968.65 €
aménagement intérieur médiathèque bureau contrôle (qualiconsult)	1 320.00 €
création livre Mémoires COVID (imprimerie CHIRAT)	4 946.40 €
TOTAL opération 019	8 235.05 €
Matériel administratif - opération 018	

achat imprimante REVOLE et école Chartonnière (EVAL bureautique)	8 964.00 €
TOTAL opération 018	8 964.00 €
TOTAL REPORTS 2021	797 684.29 €